

CONSEIL MUNICIPAL 07 JANVIER 2025

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

POUVOIR :

M. AKNIN Daniel a donné pouvoir à M. Baptiste COLLET

M. Jean DA COSTA a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour à savoir deux demandes de subvention au titre de l'installation de panneaux solaires en toiture de l'école

Les demandes de subventions prévues au titre de la vidéo protection sont retirées de l'ordre du jour du Conseil Municipal

Approuvé à l'unanimité.

1/ Relevé des décisions prises en vertu des délégations données au Maire par délibération en date du 09 juin 2020.

Décision 2024-09

M57 Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre

Le Maire de St Didier de Formans, Ain

Vu le code Général des Collectivités territoriales, et notamment, l'article L 5217-10-6

Vu la délibération du conseil municipal n ° 2024-027 en date du 08 avril 2024 portant sur la fongibilité des crédits, autorisant Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

Vu la délibération du Conseil Municipal 2024-034 en date du 08 avril 2024 approuvant le Budget Primitif 2024

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts d'articles à article pour ajuster le budget aux factures à payer ;

DECIDE

Article 1er :

Article 1 : d'autoriser les transferts de crédits suivants

Objet / Libellé	section	dépenses	opération	compte
Autres (illumination)	Investissement	+ 757,17 €	390	2188
Bâtiments publics (agrandissement cantine école)	Investissement	+ 777.89 €	371	2131
Installation de voirie (Voirie chemin du Renard)	Investissement	-1 535,06 €	543	2152

Décision 2024-10

Objet : Avenant n°1 – Marché Sécurisation de la route de Toussieux et du carrefour de la route de Sainte Euphémie - Entreprise Roger Martin

Le Maire de St Didier de Formans, Ain

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU la délibération 2020-25 en date du 09 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 sus-visé,

Vu la délibération du 12 décembre 2022 portant approbation du MAPA de fourniture de repas en liaison froide

Vu la procédure lancée par 02 aout 2024 (délai de réponse au 18 septembre 2024 à 12h00).

Vu l'analyse des offres et la proposition de notre maitre d'œuvre le Cabinet Aintégra

Vu la décision 2024-07 du 02 octobre 2024 portant attribution du Marché à l'entreprise Roger Martin ;

Vu la nécessité de conclure un avenant pour des travaux supplémentaires et non prévus ;

DECIDE

Article 1er :

Marché initial

HT	118 295,93 €
TVA	23659,19 €
TTC	141 955,12 €

Avenant :

Dépose de la clôture et arrachage de haie :	382,50 € HT
Fourniture et pose de 2 rangs d'agglo :	525,00 € HT
Création d'un réseau EP pour évacuation eau de toiture :	1 474,62 € HT

Total avenant : 2 382,12 € HT

2 858,54 € TTC

Considérant que cet avenant sera inférieur au 5 % du montant HT du marché (hausse de 2,01%)

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

2/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 04 novembre 2024

Il est précisé que la famille qui a fait un don au CCAS pour un mariage est la famille de Monsieur Denis RICHARD. Il manquait le nom de famille sur le PV du Conseil municipal

Adopté à l'unanimité

3/Informations préalables

→ Dossier Gimaret

Point dossier ex terrain Gimaret

→ Recensement population – Population de référence

Les populations de chaque commune ont été établies conformément aux dispositions de l'article 156 de la loi n° 02002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Notre commune a réalisé une enquête de recensement en janvier-février 2020. En juin ou juillet 2020, nous avons reçu les résultats des comptages effectués par l'Insee à l'issue de cette enquête.

Ces populations correspondent à la situation 2022. En effet, afin d'assurer l'égalité de traitement entre les communes, la population de chacune d'elles a été calculée à une même date : celle du milieu des cinq dernières années écoulées (2020-2024), soit le 1er janvier 2022.

Ces nouvelles populations seront authentifiées par décret avant la fin de l'année et seront accessibles sur le site internet insee.fr. Elles se substitueront, le 1er janvier 2025, aux populations millésimées 2021 publiées en décembre dernier.

Les enquêtes de recensement étant réparties sur plusieurs années, et compte-tenu des reports de collecte induits par la pandémie, il est recommandé de calculer des évolutions sur des périodes d'au moins six ans. Ainsi les populations millésimées 2022 peuvent être comparées à celles de 2016.

Population de référence au 1^{er} janvier 2022 en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Population municipale :	2 176
Population comptée à part :	68
Population totale :	2 244

→ Sinistre Route de Trévoux

Suite au sinistre causé par Monsieur Jean-Yves GAUTHIER qui a déversé accidentellement du gasoil sur la route de Trévoux une expertise s'est tenue sur site le 02 janvier 2025 à 14h00.

Un accord a été trouvé sur les quantités, les surfaces,... mais la commune devra solliciter un autre devis car le premier est jugé trop élevé. La commune pense pouvoir percevoir une compensation financière pour ses dégâts.

→ Département Route d'Ars

Courrier du Département reçu le 26 novembre 2024

Monsieur le Maire vous avez attiré mon attention la problématique de sécurité routière que vous avez observée sur le secteur du carrefour entre les RD 936 et 88a à Saint-Didier-de-Formans. Je souhaite vous informer de l'évolution de ce dossier.

Une étude a été réalisée par les services du Département, et il est apparu qu'un manque de visibilité de ce carrefour pouvait être à l'origine des sorties de route constatées. En effet, sa perception tardive peut surprendre les usagers de la RD 936.

En revanche, des relevés de vitesse effectués au droit de l'intersection montrent que la plupart des automobilistes respectent les 70 km/h ; seuls 4,6 % sont en infraction.

Afin d'améliorer la situation, l'agence routière Val de Saône- Bresse a procédé dans un premier temps au renforcement de la signalisation. Un grenailage au niveau du carrefour est également prévu, dans les prochaines semaines, pour améliorer l'adhérence dans la courbe.

Compte tenu des premiers résultats liés à ce renforcement de signalisation, qui nous semblent positifs, je vous propose une période d'observation de quelques mois. Suivant les conclusions à l'issue de cette période d'observation, des études plus poussées sur la géométrie du carrefour pourraient être reprises. Les études d'opportunité semblent néanmoins montrer la difficulté à traiter la visibilité au droit d'accès du riverain au nord-ouest du carrefour.

→ Travaux sécurisation Chemin du Renard

Au titre de l'urbanisme nous avons un certain nombre de parcelles (notamment suite à des alignements anciens) à régulariser. Les parcelles appartiennent aux propriétaires riverains. Les transferts de propriété à la commune n'ayant jamais été faits.

La mission (travaux de géomètre 3 345,60 € TTC et actes administratifs 3 619,20 € TTC) comme pour la route de Trévoux, sera confiée au Cabinet COSMOS géomètre.

Pour mémoire réunion publique de présentation du projet de travaux le lundi 09 décembre 2024 (environ 80 personnes présentes)

→ Travaux sécurisation Route de Toussieux/ Route de Sainte Euphémie

L'Assemblée départementale réunie le 09 décembre 2024 a décidé d'octroyer une subvention de 20 946 € pour ces travaux. Confirmation écrite du 09 décembre 2024.

Réception des travaux le lundi 16 décembre 2024. Reste les travaux de grenaillage et un peu de marquage au sol. Plantations effectuées.

Le Département prendra en charge 15 125 € au titre de la réfection de l'enrobé sur le secteur réaménagé par la commune suite à la signature de la convention officielle (convention reçue le 30 décembre 2024).

Ces aménagements correspondent bien à nos attentes. Les riverains de la route de Sainte Euphémie sont ravis de la mise en place d'un passage surélevé sur la départementale.

→ Subvention 80 ans de la Libération

Un dossier a été déposé au titre de la manifestation organisée pour les 80 ans du massacre de Roussille. Une subvention de 1900 € a été accordé et versé à la commune.

→ La commune à l'honneur

L'association Adama 01 (Association des anciens maires et adjoints de l'Ain), présidée par Bernard Liobetti, sera présente lors de la cérémonie des vœux pour récompenser la commune ou plus précisément tous les Désidériens qui ont largement voté lors des dernières élections législatives avec un taux de participation de 80 % alors que la moyenne nationale n'était que de 66%.

La commune se verra donc remettre une Marianne du Civisme.

→ Ecole

A la demande du SDIS le nouveau bâtiment scolaire été classé, compte tenu des effectifs présents dans le bâtiment, en 5^{ème} catégorie. Il n'y aura donc plus de visites périodiques des pompiers.

Délibérations

Investissement - 25 % avant vote du Budget

Mr Gilles GROSSAT Adjoint en charge des finances, précise au Conseil municipal que conformément à l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Selon l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, les crédits correspondants visés aux alinéas ci-dessous seront inscrits au budget primitif lors de son adoption.

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le montant et la destination des crédits d'investissement susceptibles d'être utilisés avant le vote du Budget PRINCIPAL Primitif 2025 sont les suivants :

Le budget d'investissement de l'exercice précédent (2024) est de 1 548 541,70€ soit hors crédits afférents au remboursement de la dette 1 477 440,68€

$1\,477\,440,68 \times 0,25 = 369\,360,17 \text{ €}$ = plafond de dépenses avant adoption du nouveau budget.

Au vu des opérations en cours, nous limitons cette utilisation à 323 519,16 € répartis sur les différentes lignes d'investissement ci-dessous

Comptes	Opérations	Intitulé	Dépenses Possible 2025 dans la limite du plafond de 25%	cumul
2188	266	Petit matériel	1 600	1600
2131	371	Agrandissement cantine école	950	2550
2152	406	Route de Trévoux	6 000	8550
2172	476	Atlas de la biodiversité	4 571	13121
2188	516	Vidéo protection	16 481,23	29 602,23
2152	517	Voirie abord du collège	113 299,62	142 901,85
2138	518	Cours de tennis	94 860,96	237 762,81
203	534	Etude route de Toussieux	600	238 362,81
202	535	Modification PLU	8 000	246 362,81
2152	545	Abaissement bordure chemin Rebillard	1 899,36	248 262,17
2183	547	Equipement informatique école	6 292,13	254 554,30
2184	551	vidéo projecteur + Wifi école	7 521	262 075,30
2184	552	Matériel pour classe inclusive	8 991,86	271 067,16
2161	563	Travaux toit Eglise	23 044,8	294 111,96
212	564	Installation pare ballon	3 780	297 891,96
21538	566	Travaux éclairage rond point Bramafand	10 627,2	308 519,16
2188		Budget participatif 2024	15 000	323 519,16

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement mentionnées ci-dessus, avant le vote du Budget principal primitif 2025, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2024.

Adopté à l'unanimité

Décision modificative n°8

La DM n° 5 correspond à la décision de virement de crédit n° D 2024-06 du 02 octobre 2024

DM n°6 CM 04 novembre 2024

La DM n° 7 correspond à la décision de virement de crédit n° D 2024-09 du 18 novembre 2024

Section Fonctionnement

Section Fonctionnement				DM N°8 du 07 janvier 2025	
comptes	Intitulé du compte	opérations			
Recettes de fonctionnement				Augmentation budget	Nouveau Budget
	Total Chapitre 74	Prévus BP	219 684 €	23 028,18 €	242 712,18 €
7488	Remboursement SIEA	Non Prévus BP		23 028,18 €	
Total augmentation Budget en Recettes de fonctionnement				23 028,18 €	

Dépenses de fonctionnement			Augmentation budget		
	Total Chapitre 012	Prévus BP	402 300 €	23 028.18 €	425 328.18 €
6413	Personnel non titulaire	Prévus BP		23 028.18 €	
Total augmentation Budget en Dépenses de fonctionnement				23 028.18 €	

Section Investissement

comptes	Intitulé du compte	operations	Libellé	Augmentation budget	
				Augmentation budget	Diminution budget
2152	Installation de voirie	406	Route de Trévoux	5 608,50 €	
2152	Installation de voirie	543	Voirie chemin du renard		5 608,50 €
Totaux				5 608,50 €	5 608,50 €

Adopté à l'unanimité

Régularisations de charges – Logements de la mairie

Présentation Monsieur Gilles GROSSAT adjoint aux finances

Veau Béatrice	Période	Conso Gaz	Coût Gaz	Coût Moyen M3	Conso Elec	Coût Elec	Coût Moyen KWH	Coût Global	Moyenne Mensuel	Provisions pour charges
	31/08/2020 - 31/07/2022	1413,579	1 072,59 €	0,76 €	1816,2 KWH	300,48 €	0,16 €	1 373,07 €	57,21 €	45 €
	31/08/2022 - 31/07/2024	1217,278	3 096,83 €	2,54 €	1928,4 KWH	252,25 €	0,13 €	3 349,08 €	139,545	45 €
	Evolution	-196,301	2 024,24 €		112,2 KWH	-48,23 €		1 976,01 €		
VEQUE Christophe	Période	Conso Gaz	Coût Gaz	Coût Moyen M3	Conso Elec	Coût Elec	Coût Moyen KWH	Coût Global	Moyenne Mensuel	Provisions pour charges
	31/08/2020 - 31/07/2022	1349,571	1 040,32 €	0,76 €	1836,75 KWH	303,88 €	0,16 €	1 344,20 €	56,01 €	60 €
	31/08/2022 - 31/07/2024	1343,541	3 418,05 €	2,54 €	2235,05 KWH	292,37 €	0,13 €	3 710,42 €	154,60 €	60 €
	Evolution	-6,03	2 377,73 €		398,3 KWH	-11,51 €		2 366,22 €		

Lors du dernier Conseil Municipal il avait été décidé de demander la position de la Perception sur le non-paiement de la totalité des charges locatives (Edf et Gaz) des locataires de la mairie.

Par courriel du 12 novembre 2024 nous avons eu un retour de la Perception sur le sujet « vous pouvez en effet, renoncer à les percevoir en tout ou partie sur délibération du conseil municipal. Dans tous les cas une délibération doit justifier "le cadeau".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De contenir les participations aux charges électricité et gaz des locataires du bâtiment mairie.
- Décide de ne pas appliquer de rappel rétroactif pour l'année 2024
- Décide du gel des charges de nos locataires pour 2025
- Dit que les charges mensuelles de Mme VEAU seront de 45 € et celles de Monsieur LEVEQUE s'établiront à 60 €

Tarif restauration scolaire

Monsieur Gilles GROSSAT, adjoint aux finances, rappelle que les tarifs cantine ont été fixés le 24 juin 2019. Révision par délibérations du 16 mai 2022 du 03 juillet 2023, du 29 janvier 2024 et du 04 juin 2024.

Par courrier du 25 novembre 2024 notre prestataire nous annonce une hausse du prix de vente des repas qui passent à 3,092 € HT soit 3,262 € TTC à compter du 1^{er} janvier 2025 (ancien tarif 3,21 € TTC)

Monsieur Grossat demande au Conseil Municipal s'il convient de répercuter cette hausse tarifaire en revoyant les tarifs des repas au restaurant scolaire.

Le conseil Municipal à l'unanimité après discussion :

- Décide de maintenir les tarifs délibérés le 04 juin 2024
- Décide d'attendre la rentrée de septembre 2025 pour apprécier l'opportunité d'une révision tarifaire

Prix encarts publicitaires bulletin municipal annuel

Madame Corinne MARTIN GAJAC, adjointe à la communication, rappelle que le bulletin annuel est en partie financé par des encarts publicitaires.

Madame Martin Gajac rappelle la délibération 2023-097 du 27 novembre 2023 fixant les tarifs des encarts publicitaires du bulletin communal. :

- Simple : 85 € TTC.
- Double : 140 € TTC

Il est proposé de revoir ces tarifs :

Encart simple : 85 € TTC

Encart double : 145 € TTC

Adopté à l'unanimité

Tarifs de location de la grande salle des fêtes et de la petite salle des fêtes / Habitants et associations - Communes CCDSV

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2022-051 du 04 avril 2022 définissant les nouveaux tarifs de locations des salles municipales et précise qu'il souhaite faire évoluer les tarifs de la grande salle des fêtes aux habitants et associations extérieurs à la Commune.

En 2024 nous avons eu 20 locations de la grande salle et autant pour la petite salle.

Monsieur le Maire précise que notre salle est plus grande que certaines autres salles du secteur en étant moins cher...

Echanges entre les conseillers sur les modalités du ménage dans la grande salle. Le ménage est fait seulement le vendredi par le personnel communal mais la salle est occupée quasiment tous les jours par diverses associations. Il conviendra notamment de réfléchir sur le ménage du bâtiment.

En ce qui concerne les conditions de location la commune sera plus attentive aux « prête noms » parfois utilisés pour bénéficier de tarifs préférentiels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les dispositions ci-dessous.

- Approuve les tarifs de location visés ci-dessous

Pour la grande salle des fêtes :

	Habitants de la commune	Habitants communes CCDSV	Associations communales	Associations communes CCDSV
Tarif location	700€	1300€	<u>1ere location :</u> gratuit <u>2éme location :</u> 250€ <u>A partir de la 3^{éme}</u> <u>location :</u> 550€	3.000€
Caution salle/matériel	3000€	3.000€	1.200€	3.000€
Caution ménage	150€	150€	150€	150€
Vidéoprojecteur + sono + écran	<u>Location :</u> + 100€ <u>Caution :</u> 2.000€			

Pour la petite salle des fêtes :

	Habitants de la commune	Habitants communes CCDSV	Associations communales	Associations communes CCDSV
Tarif location	350€	700€	GRATUIT	500€
Caution salle/matériel	1200€	1.200€	500€	500€
Caution ménage	100€	100€	100€	100€

- Charge Monsieur le Maire d'accomplir tout acte à venir
- Autorise Monsieur le Maire à percevoir toutes les sommes liées aux locations
- Rappelle que les chèques de location doivent être un nom du titulaire du contrat de location et que dans le cas où le « locataire » n'aurait pas de chéquier il conviendra de fournir « un chèque de banque »
- Dit que ces nouvelles dispositions s'appliqueront à toutes nouvelles location conclues dès que la délibération sera exécutoire

Subvention complémentaire : Association des Combattants et Gardiens de la Mémoire Reyrieux-Trévoux

Chaque année, début juillet, l'Union Fédérale des combattants de l'Ain, organise un voyage mémoriel en Alsace pour des élèves méritants.

Il s'agit en priorité des lauréats du concours de la résistance et de la déportation et ensuite nous complétons par d'autres élèves à l'initiative des associations locales du département.

C'est ainsi que chaque année, l'Association des Combattants et Gardiens de la Mémoire (ACGM) Reyrieux Trévoux propose 2 candidats par collège, c'est à dire Jean Compagnon, Jean Moulin, la Sidoine et en 2023, pour la première fois nous a associé un volontaire de l'ITEP Arc en ciel.

Pra délibération du 04 mars 2024 la commune de Saint Didier de Formans a décidé verser une subvention exceptionnelle correspondant à la part locale de voyage pour 2 élèves du collège, dont le coût est de 80€ par élève soit 160€.

Un troisième enfant à fait le voyage. A ce titre il nous est demandé une subvention complémentaire de 80 € (qui s'ajouteront aux 160 € déjà versés)

Adopté à l'unanimité

Demande de subvention à l'association « C'est chaud »

L'association (12 artistes professionnels) basée à Saint Didier de Formans Chemin du Foulon (Monsieur Fred Gardette) propose le dimanche 06 avril 2025 une promenade sur les chemins de Saint Didier de Formans ponctuée de rencontres artistiques... Art land, musique, conte, théâtre de rue...

C'est donc plus qu'une promenade car elle sera ponctuée de spectacles. C'est une « balade culturelle ».

Cette association est inscrite dans le programme culturel de la CCDSV. A ce jour rien d'équivalent n'existe.

Il est proposé de leur octroyer une subvention de 500 € au titre de cette manifestation compte tenu du disponible sur le BP 2024.

Pour 2025 l'association pourra prétendre, comme les autres associations aux 250 € habituels.

Adopté à l'unanimité.

Lancement procédure marché – Aménagement et sécurisation Chemin du Renard

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 9 juin 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal données au Maire

Délégations données au Maire par le Conseil Municipal – L 2122-22 CGCT

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et services et des accords-cadres jusqu'à 214 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants si ceux-ci ne dépassent pas les 15% du marché de base, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Compte tenu du montant prévisionnel des travaux la délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire ne peut pas s'appliquer.

Le conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à préparer et à passer un marché de travaux (Marché à procédure adaptée) pour les travaux d'aménagement et de sécurisation prévus chemin du Renard.

Adopté à l'unanimité

Police Municipale – Evolution horaire de présence

Il conviendra de réfléchir sur une augmentation du temps de présence des agents.

Monsieur le maire souhaiterait passer de 10 h à 12 h semaine de présence sur le terrain et précise que les effectifs de la Police Municipale de Trévoux vont évoluer pour arriver à 4 agents. Cette configuration permettra d'avoir des binômes de deux agents lors des interventions.

Adopté à la majorité (absentions de M. Collet et de M. Aknin qui a donné pouvoir)

Police Municipale Avenant n° 4

La police « pluri communale pérenne » est prévue à l'article L.512-1 du code de la Sécurité Intérieure (anciennement codifié à l'article L.2212-10 du code général des Collectivités Territoriales). Cette forme de mutualisation est issue de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération autorisant la conclusion d'une convention avec la commune de Trévoux a été adoptée le 17 mai 2021 et qu'une délibération a été prise le 13 décembre 2021.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal ses délibérations du 24 janvier 2022 et 16 mai 2022 (reconduction et avenant n° 1)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal ses délibérations du 26 octobre 23 (avenant n° 2) et du 29 janvier 2024 (avenant n° 3)

Le Conseil Municipal devra adopter un avenant à la convention mise en place et portant sur le point suivant :

- Prolongation d'une année

Le Conseil Municipal devra autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 4 relatif à la convention de police pluri communale mise en place avec Trévoux.

Adopté à la majorité (absentions de M. Collet et de M. Aknin qui a donné pouvoir)

Département : Convention de gestion des eaux pluviale de la Route de Sainte Euphémie

Depuis plusieurs années la famille DUBOST installée Route de Sainte Euphémie subis lors de grosses pluies de désordre sur sa propriété en raison d'une mauvaise gestion des eaux pluviale de la Route de Sainte Euphémie. L'eau se stockant sur le terrain de la famille Dubost.

S'agissant d'un problème lié à une voie départementale nous avons pris attache avec le Département

Un devis a été demandé à l'entreprise EGTP pour un montant de 20 821,20 € TTC

La convention a pour objet de définir les conditions administratives, de prises en charges des travaux, d'entretien et techniques de réalisations des travaux d'aménagements.

Le Département précise qu'il convient de signer une convention de délégation de maitrise d'ouvrage du Département à la commune.

Le Montant des travaux est estimé à 20 821,20 € TTC cofinancés par la commune de Saint Didier de Formans et le département de l'Ain à hauteur de 50 % chacun (10 410,60 € TTC)

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide les travaux à réaliser et approuve le montant des travaux à 20 821,20 € TTC)
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention présentée

Convention de servitude ENEDIS /Commune

Pour le raccordement électrique (pose de câble électriques souterrains ou aériens) de la J Box à poser sur le parking de l'école il convient de signer une convention de servitude avec ENEDIS

Il s'agit de la parcelle B 1741 appartenant à la commune de Saint Didier de Formans

Il convient d'autoriser Monsieur le maire à signer toutes conventions utiles.

Adopté à l'unanimité

Aménagement Chemin du Renard - Demande de subvention Département

Monsieur le Maire expose qu'il souhaite sécuriser le Chemin du Renard très urbanisé et passant et souligne l'absence de cheminement piétons / vélos sécurisés (chemin utilisé notamment par les enfants pour rejoindre l'école et le stade de foot et city-stade). La commune a chargé le bureau d'étude Aintégra de réfléchir sur un aménagement

Monsieur le Maire expose que le Département subventionne ce type d'équipement au titre des équipement de proximité (taux d'aide de 30%) ainsi que l'Etat au titre des amendes de police et/ou DETR

Montant des travaux prévisionnels : **606 776 € HT**

- Estimatif aménagement : 584 000 € HT
- Maitrise d'œuvre Aintégra : 22 776 € HT

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Département de l'Ain.

	<u>Financeurs</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
--	-------------------	----------------	-------------------	-------------

4)	DETR / DSIL	DETR	182 032,80	30,00%
3)	Union européenne			0,00%
	Etat – autre			0,00%
	Conseil régional			0,00%
	Conseil départemental	Département	182 032,80	30,00%
	Autres (à préciser)			00,00%
Total subventions publiques*			364 065,60 €	60,00%
2)	Fonds propres	/		70,00%
	Emprunts	/		0,00%
Total autofinancement			242 710,40 €	40,00%

1)	TOTAL GENERAL HT	/	606 776 €	100,00%
----	------------------	---	-----------	---------

Le Conseil Municipal devra autoriser Monsieur le Maire à présenter une demande auprès du Département Adopté à l'unanimité

Aménagement Chemin du Renard - Demande de subvention DETR

Monsieur le Maire expose qu'il souhaite sécuriser le Chemin du Renard très urbanisé et passant et souligne l'absence de cheminement piétons / vélos sécurisés (chemin utilisé notamment par les enfants pour rejoindre l'école et le stade de foot et city-stade).

La commune a chargé le bureau d'étude Aintégra de réfléchir sur un aménagement

Monsieur le Maire expose que l'Etat subventionne ce type d'équipement au titre de la DETR

Montant des travaux prévisionnels : **606 776 € HT**

- Estimatif aménagement : 584 000 € HT
- Maitrise d'œuvre Aintégra : 22 776 € HT

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Préfecture de l'Ain.

	<u>Financeurs</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
--	-------------------	----------------	-------------------	-------------

4)	DETR / DSIL	DETR	182 032,80	30,00%
3)	Union européenne			0,00%
	Etat – autre			0,00%
	Conseil régional			0,00%
	Conseil départemental	Département	182 032,80	30,00%

	Autres (à préciser)			00,00%
	Total subventions publiques*		364 065,60 €	60,00%
2)	Fonds propres	/		70,00%
	Emprunts	/		0,00%
	Total autofinancement		242 710,40 €	40,00%
1)	TOTAL GENERAL HT	/	606 776 €	100,00%

Le Conseil Municipal devra autoriser Monsieur le Maire à présenter une demande auprès de la Préfecture de l'Ain.

Adopté à l'unanimité

Département - Demande de subvention pose de panneaux solaires sur un bâtiment scolaire - Transition écologique

Dans un souci de sobriété énergétique et consciente de l'intérêt de promouvoir les énergies renouvelables, la commune a pris la décision d'installer des panneaux photovoltaïques sur le nouveau bâtiment scolaire.

Cette installation sera l'occasion d'optimiser la toiture du bâtiment, dans une optique de développement durable. Le coût de ces travaux est estimé à 39 000 € HT.

La commune a la possibilité de solliciter une subvention du département au titre de la transition écologique.

Montant des travaux prévisionnels : **39 000 € HT**

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Département de l'Ain.

	<u>Financeurs</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
--	-------------------	----------------	-------------------	-------------

4)	DETR / DSIL	DETR	15 600,00 €	40,00%
3)	Union européenne			0,00%
	Etat – autre			0,00%
	Conseil régional			0,00%
	Conseil départemental	Département	7 800,00 €	20,00%
	Autres (à préciser)			00,00%
	Total subventions publiques*		23 400,00 €	60,00%
2)	Fonds propres	/		40,00%
	Emprunts	/		0,00%
	Total autofinancement		15 600,00 €	40,00%
1)	TOTAL GENERAL HT	/	39 000,00 €	100,00%

Le Conseil Municipal devra autoriser Monsieur le Maire à présenter une demande auprès du Département.

Adopté à l'unanimité

DETR - Demande de subvention pose de panneaux solaires sur un bâtiment scolaire

Dans un souci de sobriété énergétique et consciente de l'intérêt de promouvoir les énergies renouvelables, la commune a pris la décision d'installer des panneaux photovoltaïques sur le nouveau bâtiment scolaire.

Cette installation sera l'occasion d'optimiser la toiture du bâtiment, dans une optique de développement durable. Le coût de ces travaux est estimé à 39 000 € HT.

La commune a la possibilité de solliciter une subvention aux services de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipped des Territoires Ruraux (DETR) au titre de la transition écologique.

Montant des travaux prévisionnels : **39 000 € HT**

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat.

<u>Financeurs</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
-------------------	----------------	-------------------	-------------

4)	DETR / DSIL	DETR	15 600,00 €	40,00%
3)	Union européenne			0,00%
	Etat – autre			0,00%
	Conseil régional			0,00%
	Conseil départemental	Département	7 800,00 €	20,00%
	Autres (à préciser)			00,00%
Total subventions publiques*			23 400,00 €	60,00%
2)	Fonds propres	/		40,00%
	Emprunts	/		0,00%
Total autofinancement			15 600,00 €	40,00%
1)	TOTAL GENERAL HT	/	39 000,00 €	100,00%

Conseil Municipal devra autoriser Monsieur le Maire à présenter une demande auprès de la Préfecture au titre de la DETR.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Video Protection- Déploiement

Le déploiement de la vidéo protection sur la commune se poursuit et est quasiment terminé (giratoire Bramafand, collège à terminer...).

Les communes de Saint Bernard et Jassans ont autorisé la commune à filmer sur leur territoire au niveau du giratoire de Bramafand dans un souci d'efficacité.

Par courrier du 27 novembre 2024, nous avons demandé que les adjoints, qui sont officiers de police judiciaire, puissent accéder aux images au même titre que le Maire, la Gendarmerie ou à Police Municipale de Trévoux. L'autorisation sera délivrée par Madame la Préfète.

La phase 1 devrait s'achever fin janvier. Les élus bénéficieront d'une formation à l'utilisation de l'équipement pour l'extraction des images sur demande de la Gendarmerie.

Monsieur Petit précise qu'une seconde tranche se prépare avec des caméras à poser chemin d'Arras et route de Sainte Euphémie (en haut du chemin de la Botasse, en haut du chemin Charbonnet, chemin du Petit Loure,...), route de Mogas, vers le point d'apport volontaire de la route de Jassans, secteur Chemin de la Murette/route d'Ars / chemin du Renard/Pénozan

Projet de Pump Track

Monsieur Sylvain Perraud fait un point sur l'avancement du projet.

Une présentation sera faite lors du prochain Conseil municipal.

Il conviendra de rechercher le maximum de financement pour ce projet.

Haies bocagères

Madame Gonzalez précise que le Département peut accorder des aides substantielles pour les plantations de haies. 80 % de subvention pour 300 ml de haie plantées. Un dossier se prépare.

Point d'apport volontaire Route de Jassans

Madame Gonzalez a rencontré la CCDSV et l'agriculture qui exploite la parcelle en limite du point d'apport volontaire. Il conviendra maintenant de passer à la phase « travaux » et de rencontrer les parties prenantes.

Prochain Conseil Municipal le 17 février 2025

La séance est levée à 23 heures

Le Maire
Frédéric VALLOS

le secrétaire de séance
Jean DA COSTA



A handwritten signature in black ink, which appears to be "Jean Da Costa". The signature is written in a cursive style and is positioned to the right of the Maire's signature.